



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 4 juillet 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le quatrième jour du mois de juillet 2016.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Marjolaine Deblois

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Mario Boily
Patrice Giguère

Est absente :

Madame la conseillère : Denise Roy

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Labbé.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

- 2.1. Adoption du procès-verbal 6 juin 2016
- 2.2. Adoption des comptes
- 2.3. Appel d'offre 2016-03 Diesel et huile de chauffage
- 2.4. Adhésion cours municipale avec Ville St-Georges
- 2.5. Commandites (Festival récréatif)
- 2.6. Avis de motion règlement 343-2016: Mise au norme 377 rue Langevin

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. Dérogation mineure 303 rue Langevin
- 3.3. Terrain du gazébo appartenant à la Fabrique
- 3.4. Feux clignotant limite 50

4. Travaux publics

- 4.1. Boîte camion Sterling 2007
- 4.2. Zone tampon route Langevin
- 4.3. PIIRL

5. Sécurité public et incendie

- 5.1. Rapports d'intervention mai et juin 2016

6. Loisir, organismes et activités culturelles

- 6.1. Subvention RECIM
- 6.2. Subvention PIC150

7. Affaires nouvelles

- 7.1. Débroussaillage intersection rang Huit
- 7.2. 247 rue Langevin

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes

10. Levée de l'assemblée

1. Séance du 2016-07-04

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 92-07-2016

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté avec l'ajout des points suivants:
7.1. Débroussaillage intersection rang Huit.
7.2. 247 rue Langevin.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal 6 juin 2016

Résolution 93-07-2016

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal du 6 juin soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 94-07-2016

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 30 juin 2016 au montant de 622 466,91\$.

Adoptée

2.3 Appel d'offre 2016-03 Diesel et huile de chauffage

Résolution 95-07-2016

ATTENDU QU'un appel d'offre a été demandé pour le prix du transport d'approvisionnement de diesel clair et d'huile à chauffage;

ATTENDU QUE cet appel d'offre est pour une période d'un an, soit du 15 août 2016 au 14 août 2017;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants:

Soumissionnaire	Prix transport	
	Diesel	Huile
Philippe Gosselin et Ass Ltée	-0.0105	-0.0105
Pétroles R. Turmel Inc	0	0
Sonic	0.0025	0.0025
Paquet et fils	0.0055	0.0055

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder le contrat à Philippe Gosselin et Ass Ltée.

Adoptée

2.4 Adhésion cours municipale avec Ville St-Georges

Résolution 96-07-2016

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC Robert-Cliche ont manifesté l'intérêt d'être desservi par la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges ;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Georges demande d'avoir une confirmation de chacune des Municipalités avant d'entreprendre des dépenses pour la réalisation de ce projet ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE ce conseil demande à la Ville de Saint-Georges d'être desservi par la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges, selon les modalités de l'entente déjà existante pour les municipalités déjà membres de cette Cour.

Adoptée

2.5 Commandites (Festival récréatif)

Résolution 97-07-2016

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder une aide financière de 3000\$ pour le Festival récréatif organisé par l'OTJ de Saint-Odilon.

Adoptée

2.6 Avis de motion règlement 343-2016: Mise au norme 377 rue Langevin

Le conseiller Patrice Giguère donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant la mise au norme du 377 rue Langevin dans la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne et abrogeant toute dispositions incompatibles au règlement à être adopté.

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de mai 2016 est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Dérogation mineure 303 rue Langevin

Résolution 98-07-2016

ATTENDU QUE madame Manon Mathieu veut vendre une partie du bâtiment situé au 303, Langevin;

ATTENDU QUE la marge latérale pour l'accès au logement n'est pas conforme au règlement de zonage 324-2014. La marge latérale doit être de 1.5 mètre et plus et actuellement il y a une marge latérale à 0 mètre;

ATTENDU QU'il y aura un changement d'usage à la propriété, soit de commercial à bi-familial jumelé;

ATTENDU QU'il est permis d'implanter une habitation bi-familiale jumelé dans la zone concernée;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande ce dossier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la dérogation demandée pour le 303 rue Langevin.

Adoptée

3.3 Terrain du gazébo appartenant à la Fabrique

Résolution 99-07-2016

ATTENDU QUE La Fabrique de St-Odilon possède des terrains adjacents à ceux de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité serait intéressée à acquérir ces dits terrains ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire préserver la beauté et le cachet de ces terrains en prévision de future fusion;

ATTENDU QUE ces terrains garderont le même usage et qu'aucun changement n'est prévu;

ATTENDU QU'en acquérant ces terrains, la Municipalité dégagera la Fabrique des coûts reliés à l'entretien;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'offrir un montant de 1\$ pour les terrains adjacents la caserne de pompier et le Centre Curé Larochelle tel qu'indiqué par le plan ci-joint.



Adoptée

3.4 Feux clignotant limite 50

Résolution 100-07-2016

ATTENDU QUE des citoyens demandent l'installation de pancartes clignotantes à l'extrémité sud du périmètre urbain pour signaler la vitesse et à l'extrémité nord pour l'annonce d'un arrêt obligatoire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'acheter deux pancartes clignotantes solaires au coût approximatif de 4800\$ distribuées par la compagnie Kalitec;

DE déposer ce projet au Fond de soutien au projet structurant.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Boîte camion Sterling 2007

Résolution 101-07-2016

ATTENDU QUE la boîte du camion à benne Sterling 2007 doit être remplacée ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions par appel d'offres sur invitation tel que requis par la loi pour le remplacement de la boîte à benne du camion Sterling 2007.

Adoptée

4.2 Zone tampon route Langevin

Résolution 102-07-2016

CONSIDÉRANT QUE la Route 275 traverse le secteur urbain de la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne;

CONSIDÉRANT QU'une problématique est soulevée par les citoyens du secteur sud de la route 275 concernant la vitesse;

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse permise est de 50 km/h jusqu'au numéro civique 214 et que par la suite, la vitesse permise est de 90 km/h;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne juge opportun d'insérer une zone où la limite de vitesse serait de 70 km/h;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne demande au ministère des Transports d'insérer une zone sur la Route 275 où la limite de vitesse serait de 70 km/h afin de diminuer les risques d'accidents et rendre cet artère plus sécuritaire.

Adoptée

4.3 PIIRL

Résolution 103-07-2016

ATTENDU QU'une demande présentée par la Municipalité au Programme de Réhabilitation du réseau routier local;

ATTENDU QUE cette demande concerne des travaux identifiés dans le Plan d'intervention en infrastructure routières locales, soit 1.2 km sur la route Langevin à la hauteur des rangs Trois;

ATTENDU QUE notre projet est jugé conforme aux modalités d'application du programme et qu'il est admissible à une aide pouvant atteindre 75%;

ATTENDU QUE nous devons fournir au MTMDET avant le 15 février 2017 le bordereau de soumission signé par le plus bas soumissionnaire conforme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions par appel d'offres par SEAO tel que requis par la loi pour les travaux de réfection sur la route Langevin.

Adoptée

5. Sécurité public et incendie

5.1 Rapports d'intervention mai et juin 2016

Résolution 104-07-2016

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter les rapports mensuels de mai et juin 2016 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Subvention RECIM

Résolution 105-07-2016

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE déposer une demande de subvention dans le programme RECIM pour la sonorisation de la salle de l'Hôtel-de-Ville.

Adoptée

6.2 Subvention PIC150

Résolution 106-07-2016

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Mme Mélissa Chrétien, directrice générale adjointe, à agir comme personne ressource et signataire de tous les documents pour et au nom de la Municipalité de la paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne en lien avec la demande d'aide financière dans le cadre du programme PIC150.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

7.1 Débroussaillage intersection rang Huit

Résolution 107-07-2016

ATTENDU QUE les rang Huit et la route 275 sont des voies achalandées ;

ATTENDU QUE les repousses d'arbustes et l'herbe haute empêchent les utilisateurs de bien voir à l'intersection de ses deux routes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander au Ministère des Transports de débroussailler cette intersection pour la rendre plus sécuritaire.

Adoptée

7.2 247 rue Langevin

Des citoyens demandent au conseil de voir à l'application du règlement sur le bruit et les nuisances dans la municipalité. Ceux-ci expriment leur mécontentement vis-à-vis un voisin, soit le 247 rue Langevin, par rapport au bruit et l'état de la propriété. Le conseil leur explique que des avis ont déjà été envoyés et qu'ils peuvent à tout moment contacter la Sûreté du Québec concernant les bruits excessifs. Une requête sera envoyée également à la SQ pour une surveillance.

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes : l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 108-07-2016

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h10.

Adoptée

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Labbé,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale.